



MER 14



11

28

JEU 15



16

27

VEN 16



13

32

SAM 17



15

33

DIM 18



20

31

LUN 19



16

25

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque



Oeuf d'eudemis

Observations

Le vol se confirme en secteur précoce et des pontes sont observées depuis le début de la semaine. En secteur tardif les premières captures ont été signalées cette semaine ainsi que les toutes premières pontes (Cestayrols).
Eulia: le vol se poursuit.

Analyse de risque

Le comptage des perforations en fin de G2, montre des dépassements de seuil sur certains secteurs.

Préconisations en conventionnel

Il est recommandé d'intervenir sur la G3, si le seuil de nuisibilité est atteint lors du dénombrement des perforations en fin de G2. (10 perforations pour 100 grappes et avec la confusion 5 perforations pour 100 grappes).

Les dates sont indicatives, il faut tenir compte de la précocité selon les secteurs.

Produits ovicides stricts: A positionner cette semaine.

*Explicit EC, indoxacarbe, 0,250L/ha (3 applications max)

*Steward, indoxacarbe, 0,125kg/ha (3 applications max)

Début des pontes aux premières éclosions: Positionnement du 15/08 au 20/08, selon les secteurs.

*Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5kg/ha (2 applications max)

Début des éclosions (tête noire): Positionnement du 18/08 au 25/08, selon les secteurs.

*Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)

*Delfin, bacillus thuringiensis 0,75L/ha (6 applications max)

*Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 0,1L/ha (6 applications max)

Pyréthrinoides: Produits avec une action larvicide. Positionnement fin août.

*Karaté zéon, lambda cyhalothrine 0,175l/ha (2 applications max), ZNT 50m

*Ducat, Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha (2 applications max), ZNT 50m

*Uppercut, Trebon 30 EC, etophenprox 0,4L/ha (1 application max), ZNT 50m

*Decis protech, deltaméthrine 0,83L/ha (3 applications max)

Préconisations en agriculture biologique

Début des éclosions (tête noire): Positionnement du 18/08 au 25/08, selon les secteurs.

*Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)

*Delfin, bacillus thuringiensis 0,75L/ha (6 applications max)

*Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 0,1L/ha (6 applications max)

Les traitements doivent être localisés sur les grappes.

Pensez à relever les pièges.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Les captures se confirment, surveillez les pontes.

DIVERS

Carences: des carences en potasse sont observées sur le vignoble.

Echaudage: de nombreux symptômes sont apparus suite aux fortes températures de juillet.



Maladies du bois: des symptômes d'esca et notamment d'apoplexie sont fréquemment observés au vignoble.

Phytolacca americana: ses baies sont toxiques, attention en cas de vendanges mécaniques.



Attention à respecter les délais avant récolte (DAR)

La liste des biocontrôles se trouvent sur le site suivant : <http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Prochain bulletin le 20 Août, selon actualités

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr _ 07.80.56.95.60

